

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 MARS 2025

COMMUNE DE

N° PV : 02 / 2025

BOUERE

(27/03/2025)

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVÉAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025

Date affichage de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jacky CHAUVÉAU	X				
Caroline TROTABAS	X				
Sylvain LE GRAËT	X				
Céline MAHIEU	X				
Jacky LEBANNIER	X				
Patrick MOURIN	X				
Jean-Pierre MARTIN	X	X			
Betty VANHOUTTE	X				
Sophie DAUBERT	X	X			
Bruno LEFAIVRE	X				
Colombe PAPIN	X	X			
Lucille FERNANDEZ	X	X			
Benoît VERGER	X				
Anthony RAIMBAULT	X	X			
Angélique BRAULT	X				
TOTAL	14	9	5		
Quorum :		oui		Nombre de voix :	9

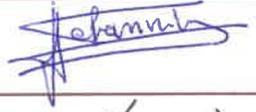
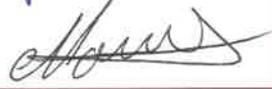
Mme Caroline TROTABAS a été élue secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

I - PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

RANG	Nom et Prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signature
1	Jacky CHAUVEAU Maire		
2	Caroline TROTABAS 1ère Adjointe		
3	Sylvain LE GRAËT 2ème Adjoint		
4	Céline MAHIEU 3ème Adjoint	DEMISSION	
5	Jacky LEBANNIER Conseiller municipal		
6	Patrick MOURIN 3ème Adjoint		
7	Jean-Pierre MARTIN Conseiller municipal		Excusé
8	Betty VANHOUTTE Conseillère municipale		
9	Sophie DAUBERT Conseillère municipale		Absente
10	Bruno LEFAIVRE Conseiller municipal		
11	Colombe PAPIN Conseillère municipale		Excusée
12	Lucille FERNANDEZ Conseillère municipale		Excusée
13	Benoît VERGER Conseiller municipal		
14	Anthony RAIMBAULT Conseiller municipal		Absent
15	Angélique BRAULT Conseillère municipale		

II - AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour ; à savoir, la cession de la parcelle n°2 – allée des Courlis, la demande de remboursement de charges à l'EURL Chez Niko et le retrait de la délibération n°25012701 du 27 janvier 2025.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Sur rapport de Monsieur le président de séance, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE	
1.1.	Approbation de la séance du 27 janvier 2025
2 - FINANCES	
2.1.	Vote des comptes financiers uniques 2024
2.2.	Affectation des résultats 2024
2.3.	Vote des taux de contributions directes 2025
2.4.	Vote des subventions 2025
2.5.	Vote des budgets primitifs 2025
2.6.	Consultation Energies France - achat électricité
2.7.	Dossier admission en non-valeur
3 - IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE	
3.1.	Convention Conseil départemental de la Mayenne et Commune de Bouère concernant l'aménagement d'un plateau sur la RD n°14 - Rue de la Gare
4 - URBANISME	
4.1.	Enquête publique - Plan d'épandage des boues de la STEP de Laval

5 - QUESTIONS DIVERSES

5.1.	Cession parcelle n°2 Lotissement Allée des Courlis
5.2.	Demande de remboursement des charges à l'EURL Chez Niko
5.3.	Retrait de la délibération n°25012701 du 27 janvier 2025

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE

1.1. Approbation de la séance du 27 janvier 2025

Monsieur le président de séance, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 27 janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.

2 - FINANCES

2.1. Vote des comptes financiers uniques 2024

Pour cette question Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire, est invité à se retirer.

BUDGET PRINCIPAL				
<i>Libellé</i>	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		2 732 671,94 €		200 720,25 €
Opérations de l'exercice	- 718 810,10 €	1 204 324,24 €	- 610 737,12 €	506 630,65 €
Résultat exercice sans report		485 514,14 €	- 104 106,47 €	
TOTAUX	- 718 810,10 €	3 936 996,18 €	- 610 737,12 €	707 350,90 €
Résultats de clôture	- €	3 218 186,08 €	- €	96 613,78 €
Restes à réaliser			- 104 916,36 €	15 149,80 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 718 810,10 €	3 936 996,18 €	- 715 653,48 €	722 500,70 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	3 218 186,08 €	- €	6 847,22 €

BUDGET ANNEXE - RESTAURANT

<i>Libellé</i>	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 52 087,81 €	
Opérations de l'exercice	- 3 755,12 €	6 216,90 €	- 8 922,51 €	5 313,69 €
TOTAUX	- 3 755,12 €	6 216,90 €	- 61 010,32 €	5 313,69 €
Résultats de clôture	- €	2 461,78 €	- 55 696,63 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	- 57 297,50 €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 3 755,12 €	6 216,90 €	- 118 307,82 €	5 313,69 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	2 461,78 €	- 112 994,13 €	- €

BUDGET ANNEXE - COMMERCE

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 101 954,30 €	
Opérations de l'exercice	- 55 198,80 €	70 251,32 €	- 56 780,81 €	83 371,18 €
TOTAUX	- 55 198,80 €	70 251,32 €	- 158 735,11 €	83 371,18 €
Résultats de clôture	- €	15 052,52 €	- 75 363,93 €	- €
Restes à réaliser			- 5 000,00 €	
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 55 198,80 €	70 251,32 €	- 163 735,11 €	83 371,18 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	15 052,52 €	- 80 363,93 €	- €

BUDGET ANNEXE TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	- 39 124,62 €		- 74 926,52 €	
Opérations de l'exercice	- 138 927,63 €	135 153,72 €	- 135 153,72 €	108 944,09 €
TOTAUX	- 178 052,25 €	135 153,72 €	- 210 080,24 €	108 944,09 €
Résultats de clôture	- 42 898,53 €	- €	- 101 136,15 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- 178 052,25 €	135 153,72 €	- 210 080,24 €	108 944,09 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 42 898,53 €	- €	- 101 136,15 €	- €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	8 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 des budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe Restaurant
- Budget annexe Commerce
- Budget annexe TAB Lot rue des Sencies

2.2. AFFECTATION DES RESULTATS 2024

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		2 732 671,94 €		200 720,25 €	- €	2 933 392,19 €
Opérations de l'exercice	- 718 810,10 €	1 204 324,24 €	- 610 737,12 €	506 630,65 €	- 1 329 547,22 €	1 710 954,89 €
Résultat exercice sans report		485 514,14 €	- 104 106,47 €			381 407,67 €
TOTAUX	- 718 810,10 €	3 936 996,18 €	- 610 737,12 €	707 350,90 €	- 1 329 547,22 €	4 644 347,08 €
Résultats de clôture	- €	3 218 186,08 €	- €	96 613,78 €	- €	3 314 799,86 €
Restes à réaliser			- 104 916,36 €	15 149,80 €	- 104 916,36 €	15 149,80 €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 718 810,10 €	3 936 996,18 €	- 715 653,48 €	722 500,70 €	- 1 434 463,58 €	4 659 496,88 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	3 218 186,08 €	- €	6 847,22 €	- €	3 225 033,30 €

Au vu des résultats du compte administratif 2024, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	3 218 186,08 €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	96 613,78 €
	Déficit d'investissement	

BUDGET ANNEXE - RESTAURANT

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 52 087,81 €		- 52 087,81 €	- €
Opérations de l'exercice	- 3 755,12 €	6 216,90 €	- 8 922,51 €	5 313,69 €	- 12 677,63 €	11 530,59 €
TOTAUX	- 3 755,12 €	6 216,90 €	- 61 010,32 €	5 313,69 €	- 64 765,44 €	11 530,59 €
Résultats de clôture	- €	2 461,78 €	- 55 696,63 €	- €	- 53 234,85 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	- 57 297,50 €	- €	- 57 297,50 €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 3 755,12 €	6 216,90 €	- 118 307,82 €	5 313,69 €	- 122 062,94 €	11 530,59 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	2 461,78 €	- 112 994,13 €	- €	- 110 532,35 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2024, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	2 461,78 €
compte 001	Excédent d'investissement	
	Déficit d'investissement	55 696,63 €

BUDGET ANNEXE - COMMERCE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés			- 101 954,30 €		- 101 954,30 €	- €
Opérations de l'exercice	- 55 198,80 €	70 251,32 €	- 56 780,81 €	83 371,18 €	- 111 979,61 €	153 622,50 €
TOTAUX	- 55 198,80 €	70 251,32 €	- 158 735,11 €	83 371,18 €	- 213 933,91 €	153 622,50 €
Résultats de clôture	- €	15 052,52 €	- 75 363,93 €	- €	- 60 311,41 €	- €
Restes à réaliser			- 5 000,00 €		- 5 000,00 €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- 55 198,80 €	70 251,32 €	- 163 735,11 €	83 371,18 €	- 218 933,91 €	153 622,50 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	15 052,52 €	- 80 363,93 €	- €	- 65 311,41 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2024, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	15 052,52 €
-------------	----------------------------	-------------

compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	75 363,93 €

BUDGET ANNEXE TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	- 39 124,62 €		- 74 926,52 €		- 114 051,14 €	- €
Opérations de l'exercice	- 138 927,63 €	135 153,72 €	- 135 153,72 €	108 944,09 €	- 274 081,35 €	244 097,81 €
TOTAUX	- 178 052,25 €	135 153,72 €	- 210 080,24 €	108 944,09 €	- 388 132,49 €	244 097,81 €
Résultats de clôture	- 42 898,53 €	- €	- 101 136,15 €	- €	- 144 034,68 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- 178 052,25 €	135 153,72 €	- 210 080,24 €	108 944,09 €	- 388 132,49 €	244 097,81 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 42 898,53 €	- €	- 101 136,15 €	- €	- 144 034,68 €	- €

Au vu des résultats du compte administratif 2024, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	
	Déficit Fonctionnement	42 898,53 €

INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
-------------	----------------------------	--

compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	101 136,15 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

DECIDE des affectations de résultats 2024 des différents budgets telles que présentées ci-dessus.

2.3. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

2025

Taxes	Taux votés en 2019	Taux votés en 2024	Taux votés en 2025
Taxe foncière sur le bâti		50,26%	50,26%
Taxe foncière sur le non bâti		43,26%	43,26%
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	18,18%	18,18%	18,18%

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **VOTE** les taux de contributions directes 2025 tels présentés ci-dessus.

2.4. VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Association ou organismes	2024	2025
Amicale Anciens AFN et autres conflits	200,00 €	200,00 €
Association Parents Elèves	300,00 €	300,00 €
Bouère Sports Loisirs Section Basket	400,00 €	500,00 €
Familles Rurales Bouère-Grez	- €	200,00 €
Groupement communal défense contre nuisibles	300,00 €	300,00 €
Prévention routière	50,00 €	- €
Boule de Fort *	500,00 €	500,00 €
Bouère Olympique	100,00 €	100,00 €
Club de l'Amitié	- €	250,00 €
TOTAL	1 850,00	2 350,00

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **VOTE** le montant des subventions attribuées aux Associations pour 2025 tel que présentés ci-dessus

2.5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 pour le budget Commune et les budgets annexes :

COMMERCE

Le budget commerce 2025 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 11 285,00 €

Section d'investissement équilibrée à 79 628,93 €

RESTAURANT

Le budget restaurant 2025 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 148 249,85 €

Section d'investissement équilibrée à : 130 326,63 €

TERRAIN A BATIR RUE DES SENCIES

Le budget Terrain à bâtir Rue des Sencies 2025 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à :267 061,25 €

Section d'investissement équilibrée à : 239 764,15 €

COMMUNE

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 4 193 580,08 €

Section d'investissement équilibrée à 3 204 964,04 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **VOTE** les budgets 2025 tels que présentés.

2.6. CONSULTATION ENERGIES France – Achat électricité

Le contrat ENGIE signé le 8 juin 2021 concernant la gestion des contrats d'électricité pour les points de livraison des bâtiments communaux inférieurs à 36 kVA arrive à son terme le 30 juin 2025.

Afin de sécuriser les futurs budgets et considérer la renégociation, le cabinet ENERGIES France a été consulté.

Le résultat de la consultation :

CONTRAT ENGIE du 01/07/21 AU 30/06/25

COMPTEUR n° PDL	Site du compteur	Abonnement	Prix de consommation base €/Mvh	Prix de capacité Base €/Mvh	CEE
09268306799942	Mairie	- €	83,65 €	1,67 €	4,81 €
09254269133687	Agence Postale	- €	83,65 €	1,67 €	4,81 €
09267149057522	Eglise horloge	- €	83,65 €	1,67 €	4,81 €
09267872646595	Atelier communal	- €	83,65 €	1,67 €	4,81 €
09268885671186	Ecole Maternelle	- €	83,65 €	1,67 €	4,81 €
09268017364379	Aire camping-cars	- €	83,65 €	1,67 €	4,81 €
09224746708739	EP allée des Noisetiers	- €	77,88 €	0,58 €	4,81 €
09267438493137	EP rue de la Fraternité	- €	77,88 €	0,58 €	4,81 €
09267727928729	EP rue Guy de Maupassant	- €	77,88 €	0,58 €	4,81 €
09266859621909	EP rue de la Gare	- €	77,88 €	0,58 €	4,81 €
09268596235571	EP rue des Rossignols	- €	77,88 €	0,58 €	4,81 €
09268451517727	EP rue des Sencies	- €	77,88 €	0,58 €	4,81 €

PROPOSITION CONTRAT ENGIE du 01/07/25 au 30/06/28

COMPTEUR n° PDL	Site du compteur	Abonnement	Prix de consommation base €/Mvh	Prix de capacité Base €/Mvh	CEE
09268306799942	Mairie	1,67 €	91,83 €	1,52 €	7,56 €
09254269133687	Agence Postale	1,67 €	91,83 €	1,52 €	7,56 €
09267149057522	Eglise horloge	1,67 €	91,83 €	1,52 €	7,56 €
09267872646595	Atelier communal	1,67 €	91,83 €	1,52 €	7,56 €
09268885671186	Ecole Maternelle	1,67 €	91,83 €	1,52 €	7,56 €
09268017364379	Aire camping-cars	1,67 €	91,83 €	1,52 €	7,56 €
09224746708739	EP allée des Noisetiers	0,65 €	97,34 €	0,56 €	7,56 €
09267438493137	EP rue de la Fraternité	0,65 €	97,34 €	0,56 €	7,56 €
09267727928729	EP rue Guy de Maupassant	0,65 €	97,34 €	0,56 €	7,56 €
09266859621909	EP rue de la Gare	0,65 €	97,34 €	0,56 €	7,56 €
09268596235571	EP rue des Rossignols	0,65 €	97,34 €	0,56 €	7,56 €
09268451517727	EP rue des Sencies	0,65 €	97,34 €	0,56 €	7,56 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat avec ENGIE à compter du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'au 30 juin 2028, pour les points de livraisons présentés ci-dessus et dans les conditions exposées.

2.7. DOSSIER ADMISSION EN NON-VALEUR

En date du 5 mars dernier, le comptable public a adressé une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Concernant la liste n° 7509250515, le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état présenté :

Exercice	Référence pièce	Nature	Motif de la présentation	Montant	Imputation
2023	T-163-1	Loyer	Poursuite sans effet	16,36 €	6541
2023	T-200-1	Loyer	Poursuite sans effet	276,36 €	6541
2023	T-182-1	Loyer	Poursuite sans effet	276,36 €	6541

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **ACCORDE** décharge au comptable des sommes détaillées ci-dessus.
- **DECIDE** l'admission en non-valeur de la liste n° 7509250515 telle que présentée ci-dessous :

Compte	Montant présenté	Montant admis
6541	569,08 €	569,08 €
6542	- €	- €
Total	569,08 €	569,08 €

3 - IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

3.1. Convention Conseil départemental de la Mayenne et commune de Bouère concernant l'aménagement d'un plateau sur la RD n°14 – Rue de la Gare

Par suite des travaux d'aménagement Sécurité de la rue de la Gare réalisés en 2024, une convention relative à l'aménagement d'un plateau surélevé, dans l'emprise du domaine public routier départemental n°14, est nécessaire entre le Conseil départemental et la commune de Bouère afin de convenir les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Conseil départemental et la commune de Bouère telle qu'exposée ci-dessus.

4 - URBANISME

4.1. Enquête publique – Plan d'épandage des boues de la STEP de Laval

La Mairie de Bouère a été sollicitée pour émettre un avis sur la mise à jour du périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Laval.

1. Impact sur la commune de Bouère

Nous notons qu'une partie des épandages se feront sur une exploitation dont le siège se situe sur la commune de Grez en Bouère disposant de parcelles sur la commune de Bouère.

Il s'agit de deux îlots culturels situés au Nord-est de la commune pour une surfaces d'environ 14,5 ha dont 11,5 ha en « cultivables » et 3 ha en prairies permanentes.

2. Contexte

Il s'agit d'une exploitation laitière qui produit actuellement 9521 unités d'azote organique correspondant à une pression azotée de 81 unités d'azote / ha de SAU.

L'importation de boues se ferait à hauteur de 1 766 unités d'azote portant la pression d'azote à 96 unités par hectare.

3. Remarques

Présence d'un cours d'eau qui coupe un des îlots



La présence d'un cours d'eau génère des distances d'interdiction d'épandage sur 35 m qu'il conviendra de respecter pour éviter tout risque de contamination du cours d'eau.

Parcelles hydromorphes

Une partie significative des surfaces concernées présentent un niveau d'hydromorphie compris entre 3 et 4. Cela sous-entend qu'à certaines périodes de l'année les parcelles seront difficilement praticables rendant les épandages plus compliqués.

Pas de précision sur la valorisation à l'échelle de l'exploitation

Les annexes de l'étude nous présentent bien les bilans azote et phosphore de l'exploitation réceptrice ainsi que son assolement et ses rendements moyens. Cependant, il n'est pas précisé à quelle période et sur quelles cultures seront valorisées les boues. L'exploitation n'ayant pas de colza dans son assolement, il serait préférable de privilégier les apports avant maïs.

Délai d'enfouissement pouvant atteindre 48 h

Qu'il s'agisse de gérer les nuisances olfactives, mais aussi pour limiter les pertes par volatilisation un délai d'enfouissement très rapide nous semble impératif. D'autant plus que la réglementation impose aux agriculteurs des délais courts 12 à 24 h maximum.

Calendrier d'épandage

La consultation s'est faite en s'appuyant sur le calendrier d'épandage du 6ème programme d'actions de la Directive Nitrates. Pour mémoire, le 7ème programme d'actions a été signé à l'été 2024 entraînant quelques modifications mineures de dates ou de doses.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **EMET** l'avis suivant :

Après avoir pris connaissance de la demande de mise à jour du périmètre d'épandage, nous avons relevées quelques observations : présence d'un cours d'eau, hydromorphie significative des parcelles, délai d'enfouissement ...

Concernant la gestion des nuisances olfactives, mais aussi pour limiter les pertes par volatilisation un délai d'enfouissement très rapide nous semble impératif. D'autant plus que la réglementation impose aux agriculteurs des délais courts 12 à 24 h maximum.

Cependant, au regard de la faible pression azotée de l'exploitation concernée et moyennant de bien respecter les distances et périodes d'épandage, le conseil municipal émet un avis favorable à la mise à jour du périmètre d'épandage.

5 - QUESTIONS DIVERSES

5.1. Cession parcelle N°2 Lotissement Allée des Courlis

Vu la demande de Mr et Mme Marc et Nathalie BESNIER, domiciliés au lieu-dit La Lèverie à SAINT-LOUP DU DORAT (53290), souhaitant acquérir la parcelle n°2 cadastrée section AC n°326 d'une surface de 526 m² afin de construire une maison d'habitation.

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 7 novembre 2019 et du 24 septembre 2020 fixant le tarif de ces parcelles,

Considérant que la vente des parcelles est soumise à la TVA sur prix de vente total,

Il est proposé de céder cette parcelle à Mr et Mme Marc et Nathalie BESNIER aux conditions suivantes :

<i>N° de lot de la parcelle</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Montant TVA</i>
2	14 729,75 €	17 675,70 €	2 945,95 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente de la parcelle n°2 cadastrée section AC n°326, surface de 526 m² au profit de Mr et Mme Marc et Nathalie BESNIER au prix de 17 675,70 € TTC ; les frais de l'acte correspondant étant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame TROTABAS Caroline, 1ère adjointe, à accomplir toutes les formalités et signer auprès de Maître Sébastien GUEDON, notaire à Val du Maine, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette vente au profit de Mr et Mme Marc et Nathalie BESNIER.

5.2. Demande remboursement charges à EURL Chez Niko

Dans le cadre de la reprise de l'activité du restaurant, sis 11 Ter rue des Sencies à Bouère, par l'EURL Chez Niko, des petits travaux d'embellissement ont été réalisés par le repreneur. A ce titre, des charges d'exploitation ont été assurées par la commune comme les frais liés à l'énergie, la téléphonie, l'eau et l'assainissement et la location de l'alarme sécurité du bâtiment, entre le 1^{er} octobre 2024 et le 1^{er} février 2025, date de reprise du restaurant.

Considérant l'accord de principe de l'EURL Chez Niko pour le remboursement de ces charges,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à demander le remboursement de ces frais sur présentation d'un décompte détaillé des charges supportées par la commune entre le 1^{er} octobre 2024 et le 31 mars 2025 à l'EURL Chez Niko.

5.3. Retrait délibération n°25012701 du 27 janvier 2025

Par mail du 12 mars 2025, les services du contrôle budgétaire et de la légalité de la préfecture de la Mayenne, nous ont fait savoir que la délibération n°25012701 du 27 janvier dernier relative à l'ouverture des crédits d'investissement 2025 avant le vote du budget, sur le budget principal et le budget Restaurant, ne respectait pas les plafonds autorisés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	9 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 25012701 du 27 janvier 2025 pour sa non-conformité.

PROCHAINES DATES :

Date des prochains marchés de producteurs locaux :

- 9 mai 2025 avec repas
- 13 juin 2025
- 11 juillet 2025 avec repas

Date Fête de l'écrevisse 14 juin 2025

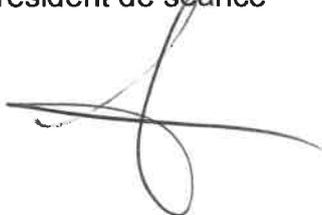
INFORMATION :

Installation d'un institut de beauté et onglerie « Le Temple du bien-être » dans un des modules des locaux commerciaux situés derrière la Mairie.

FIN DE SEANCE à 20h05

Jacky CHAUVÉAU

Le Président de séance



Caroline TROTABAS

La secrétaire

